

Une autre vie s'invente ici

Approches expérimentales dans les Parcs naturels régionaux

Développement économique et biodiversité

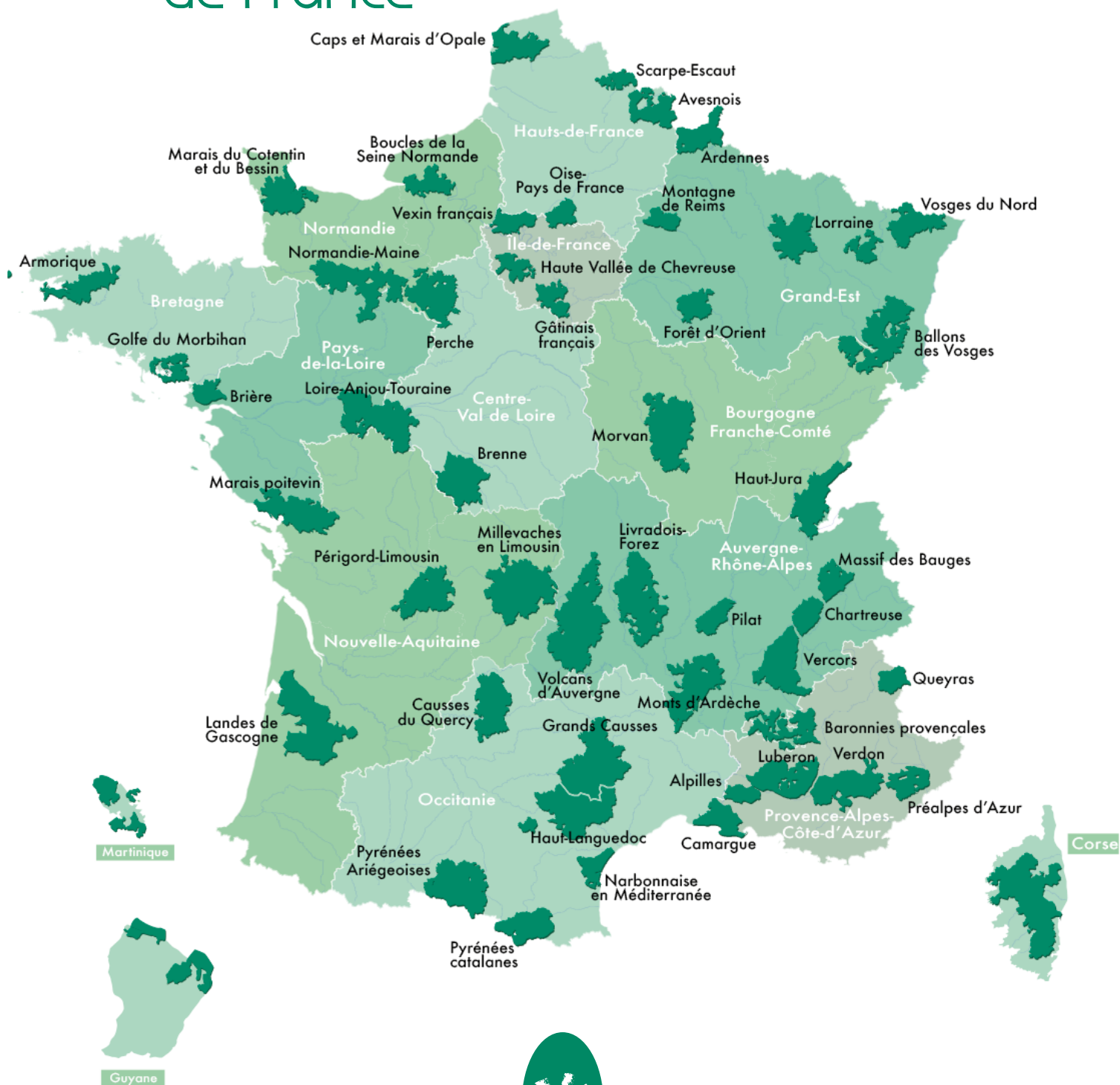


JUIN 2017

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France





avant- propos

Les parcs naturels régionaux sont nés en 1967 pour que, dans ces territoires ruraux exceptionnels, l'homme puisse s'épanouir dans son écosystème sans le détruire. L'objectif est simple mais la réalisation passe, depuis 50 ans, par une grande diversité d'actions et d'expérimentations. Les Parcs accompagnent les entreprises de leur territoire, TPE et PME pour la plupart, qui veulent réduire leur impact sur l'environnement. Ils aident aussi à la création d'activités dont la ressource se trouve dans la nature, dans la qualité paysagère des territoires... Une autre économie s'invente ainsi dans les parcs naturels régionaux et leur réseau s'est doté d'une feuille de route pour aller plus loin encore.

Un Parc naturel régional suppose par définition un travail transversal, un aller et retour permanent entre la nature et l'activité humaine, entre les entreprises et la biodiversité, entre le territoire et les habitants, entre le territoire et les touristes de passage, entre l'utilisateur et les services publics, entre les entreprises et les collectivités...

Une industrie indispensable peut polluer les cours d'eau alentour, des activités de pleine nature peuvent impacter les écosystèmes, mais ce n'est pas insoluble. La beauté des paysages peut être à l'origine d'un produit touristique exceptionnel et une production naturelle locale traditionnelle ou plus innovante peut être à l'origine d'une filière créatrice d'emplois.

Les Parcs ont pour vocation d'expérimenter toutes les solutions possibles qui peuvent faciliter le développement économique, malgré la fragilité du territoire, ou grâce, au contraire, à sa richesse.

Les commissions « Économie et tourisme » et « Biodiversité et gestion de l'espace » de la Fédération ont mené une enquête et bâti une feuille de route pour aller plus loin. Elles ont commencé à mettre en place des journées d'échanges et des formations spécifiques à l'intention des chargés de mission et des élus des Parcs ■

Six histoires exemplaires

On ne part pas de rien, la preuve, voici quelques exemples de démarches particulièrement intéressantes et représentatives de l'action des Parcs.

1. LES PRAIRIES FLEURIES DU MASSIF DES BAUGES.

Dans ce territoire de montagne, les prairies à forte biodiversité sont signe de très haute qualité gustative pour les fromages (Beaufortin, Tome...). En 2007/2008, dans le cadre d'un programme de recherche appliquée, piloté par l'Inra, le Parc a pris l'initiative, avec celui du Haut-Jura, d'organiser un concours des « prairies fleuries » pour travailler à la reconnaissance du lien entre biodiversité et qualité des produits. Ce concours s'est disséminé depuis dans toute la France en tant que « Concours général agricole des prairies fleuries ».

2. VALORISATION DE LA VIANDE LIÉE AU PÂTURAGE DES MARAIS DE BRIÈRE

Le pâturage, qui produit une viande bovine spécifique, est indispensable à l'équilibre du marais par le maintien de paysages ouverts, garantie d'une importante biodiversité. En s'appuyant sur la marque « Valeurs Parc naturel régional », les éleveurs, l'abatteur et le distributeur parviennent à dégager une marge plus importante et équitablement répartie par kilo de viande commercialisée. De ce qui pourrait apparaître comme une contrainte naturelle (le marais), les acteurs de la filière en ont fait un atout.

3. DANS LE LUBERON, RELANCE DES PLANTES À COULEUR.

Avec l'aide du Parc, une association relance la filière des plantes tinctoriales. Un bon moyen d'anticiper une réglementation à venir qui va obliger les entreprises textiles à abandonner les colorants issus de la pétrochimie et d'offrir une possibilité de diversification aux agriculteurs de la région !

4. DÉMARCHÉ D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE DANS LE HAUT-JURA.

Le secteur industriel, pilier de l'économie du Haut-Jura est fragilisé par le contexte international. Le Parc incite à la création d'une organisation interentreprises de développement pour une gestion optimale des ressources, le recyclage des matériaux et de l'énergie, la mutualisation des services, etc.

5. LES CAPS ET MARAIS D'OPALE ET LE GÉNIE ÉCOLOGIQUE.

Depuis 2000, le Parc mène un programme de création et de restauration de mares qui servent à l'abreuvement de la faune sauvage et du bétail. 15 petites entreprises de travaux publics ou agricoles du territoire ont ainsi restauré ou créé 235 mares différentes ! Cela leur a permis de diversifier leur activité et d'acquérir une expérience professionnelle valorisable aujourd'hui auprès des agriculteurs et des communes. C'est indirectement un bon moyen de sensibiliser des entreprises à l'intérêt des zones humides !

6. DU CONSEIL EN AMONT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE.

Dans l'estuaire de la Seine, des routes doivent être construites. Ailleurs, c'est un projet de carrière et d'étalement urbain qui peut dégrader une zone humide. Le Parc apporte son conseil technique aux aménageurs, prioritairement pour éviter et réduire les impacts sur l'environnement. Il peut ensuite les accompagner sur l'étape ultime de la compensation et orienter vers des mesures telles que la restauration de milieux estuariens très riches ■



Une enquête sur les pratiques dans les Parcs et la rédaction de préconisations

En 2014, la Fédération des PNR de France a décidé d'en savoir plus sur les rapports entre l'économie et la biodiversité dans les Parcs. Avec l'appui de la Mission économie de la biodiversité (MEB) de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), elle a confié l'enquête à l'Institut Inspire et a créé un comité de suivi national intégrant différents partenaires. Une photographie des pratiques actuelles et leur analyse ont été réalisées. Ce travail permet aujourd'hui d'ouvrir des pistes pour les années à venir. C'est la fonction de cette « feuille de route » ■

Une feuille de route pour les années à venir

Le réseau des PNR, à travers sa Fédération, s'est fixé 4 pistes de travail, afin de poursuivre sur les territoires des Parcs les expérimentations de développement des activités économiques et de préservation de la biodiversité. La plupart sont des initiatives prises sur le terrain qu'il s'agit de diffuser et de généraliser, parfois d'initier. Les Parcs avanceront ainsi sur ce sujet dans le cadre de démarches transversales renforcées, de façon non pas homogène, mais cohérente et de manière lisible au niveau national.

Les 4 axes prioritaires sont :

- l'amplification du travail avec le monde de la recherche
- la mise en place de programmes de formation
- l'expérimentation d'outils et de méthode à diffuser
- le développement de partenariats

1. DES PISTES DE TRAVAIL AVEC LE MONDE DE LA RECHERCHE

Les Parcs et la Fédération sont en bonne position pour proposer des pistes de recherche à leurs partenaires. La feuille de route en a identifié plusieurs.

La connaissance naturaliste et ethnobotanique reste un fondement.

L'étude fine des interactions entre les activités économiques et l'état des écosystèmes nécessite encore d'être approfondie, notamment sur la prise en compte de la biodiversité dans l'analyse du cycle de vie des produits ainsi que sur l'identification et la mise en avant des services écosystémiques..

L'écriture de scénarios prospectifs crédibles intégrant les dynamiques croisées des écosystèmes, des mouvements démographiques et des tendances économiques mérite d'être poursuivie.

L'identification de gisements de « ressources naturelles exploitables durablement » est à généraliser, au-delà des productions agricole et sylvicole, en s'appuyant sur l'expérience des PNR Ballons des Vosges (arnica), Monts d'Ardèche (myrtille) ou encore Brière (boues de curage des canaux qui font un excellent terreau), il s'agit de faire l'inventaire national de ces gisements « orphelins », inexploités, mais intéressants pour l'industrie ou la pharmacopée par exemple. Pour se faire, des habitants et des acteurs économiques (salariés d'entreprises, pêcheurs, agriculteurs...) peuvent être mobilisés via des programmes participatifs.

2. DES PROGRAMMES DE FORMATION

L'application sur le terrain des résultats d'une série de programmes de recherche, conduit nécessairement à un programme de formation préalable portant sur :

Les « fondamentaux » : former les équipes techniques « économie » à l'écologie et les équipes « biodiversité » à l'économie afin de créer les conditions d'un langage commun et d'une acculturation sur des concepts ou des outils tels que la solidarité écologique, les services écosystémiques, la séquence éviter-réduire-compenser, les paiements pour services environnementaux, les nouvelles formes d'économie (circulaire, symbiotique, de fonctionnalité...), le biomimétisme, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)...

Les méthodes et pratiques managériales permettant de résoudre des problèmes complexes par un regard interdisciplinaire (méthodes d'intelligence collective...),

Enfin, les élus doivent pouvoir être formés aux champs du possible sur les questions de croisement biodiversité/économie.

3. DES OUTILS ET DES MÉTHODES À EXPÉRIMENTER ET GÉNÉRALISER

Après formation, les Parcs doivent pouvoir utiliser, entre autres, les modèles multi-acteurs, des outils de modélisation participative, des outils cartographiques, les diagnostics de « métabolismes territoriaux », les « serious games » et des dispositifs expérimentés par des Parcs comme les « Plateformes territoriales entrepreneuriales d'innovation ». Leur objectif est de faciliter la compréhension des

systèmes complexes multi-acteurs sur un territoire, la concertation et l'émergence de scénarios partagés.

Les Atlas de la Biodiversité Communale dont les Parcs ont inventé le concept sont aussi des outils mobilisables pour une meilleure connaissance des écosystèmes locaux, pourraient faire l'objet d'une promotion systématique auprès des communes adhérentes.

Dans le domaine du tourisme et des loisirs par exemple, l'affirmation de l'ambition des Parcs à constituer la vitrine française du slow tourisme et de l'écotourisme passe par la création de produits nouveaux, basés par exemple sur la découverte d'activités scientifiques. Le potentiel est important mais nécessite des outils de structuration et de promotion de l'offre.

4. DES PARTENARIATS À DÉVELOPPER

Les actions des Parcs qui croisent « développement économique & biodiversité » méritent d'être mieux connues

dans les instances qui rassemblent des entreprises et des acteurs de la biodiversité, notamment le groupe de travail Entreprises du Comité français de l'UICN et Orée, mais également à Entreprises pour l'Environnement (EpE), à la CGPME, au sein du groupe de travail Biodiversité du MEDEF, du réseau des correspondants « Biodiversité » de CCI France, des pôles de compétitivité, etc. Réciproquement, les fruits du travail de ces instances méritent d'être mieux connus des Parcs.

Des partenariats sont à développer avec l'agence française pour la biodiversité (AFB) et les actuelles ou futures agences régionales de la biodiversité (ARB) et l'Institut de l'économie circulaire, pour inciter en particulier à une réflexion sur « économie circulaire et biodiversité ». La présence dans le Parc Oise-Pays de France du CEEBIO, établissement de recherche sur le biomimétisme concevant des innovations techniques à partir de l'observation de la nature, ouvre de nouvelles perspectives ■



Des ateliers d'échange et une journée de formation pour commencer

Deux journées se sont d'ores et déjà tenues suite à la publication de la feuille de route sur « développement économique & biodiversité » :

- une journée d'échanges inter PNR « Biodiversité, tourisme et sports de nature » le 8 juillet 2016 dans le Parc du Massif des Bauges.
- une journée de formation « Entreprises et biodiversité » le 8 décembre 2016 à Paris dans les locaux de la CCI France. Mais l'investissement au sein du réseau des Parcs, s'il prend de

l'ampleur et se structure, n'est pas nouveau pour autant :

- temps d'apport et d'échange : séminaire inter-PNR « Développement économique et biodiversité » (juillet 2013) colloque sur la séquence Éviter-réduire-compenser (octobre 2013 dans les boucles de la Seine normande), ateliers d'échange inter-PNR sur « l'utilisation du concept de service écosystémique » (juillet 2014) et sur « l'évitement dans les PNR » (juillet 2016). La Fédération a par ailleurs animé un atelier de

réflexion « Entreprises et sciences participatives biodiversité » en mai 2015 lors des rencontres nationales annuelles des acteurs des sciences participatives biodiversité ;

- parution d'articles dans la revue Espaces naturels sur les actions « arnica » (Ballons des Vosges), « myrtille » (Monts d'Ardèche), « noir de Brière » et « études des services écosystémiques » (Avesnois, Baronnies provençales, Golfe du Morbihan et Scarpe-Escaut) ■

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS CONSULTEREZ AVEC PROFIT



Documents en libre accès dans le Centre de ressources de la fédération :

- actes du colloque Éviter-Réduire-Compenser d'octobre 2013 dans les Boucles de la Seine normande
► <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/concilier-restauration-ecologique-et-developpement-economique-une>
► <http://bit.ly/2s83Yfm>
- articles parus dans la revue Espaces naturels sur les actions PNR suivantes : arnica Ballons des Vosges, roseau Brière, myrtille Monts d'Ardèche, noir de Brière, grues cendrées Landes de Gascogne et d'études des services écosystémiques (Avesnois, Baronnies provençales, Golfe du Morbihan, Scarpe-Escaut) ;
► <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/articles-experiences-pnr-sur-biodiversite-et-economie-revue-espaces>
► <http://bit.ly/2rCO5db>
- « Panorama des pratiques des Parcs Naturels Régionaux au croisement biodiversité et économie » : p19 à 21 de Biodiv'2050 n°8, revue de la Mission économie de la biodiversité de la CDC
► http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/dlm_uploads/2015/12/biodiv-2050-n8-fr-md.pdf
► <http://bit.ly/2rmb1ww>

- rapport « La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois », Institut Inspire (avec la participation de la FPNRF), novembre 2016
► http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/DELANNOY_BIODIV_Rapport_Final_20161117.pdf
► <http://bit.ly/2rnaufg>

- atelier de réflexion « Entreprises et sciences participatives biodiversité » de mai 2015 lors des rencontres annuelles des acteurs des sciences participatives biodiversité, animé par la FPNRF (voir p24 à 26 des actes) :

- http://bibliovigilance.mnhn.fr/actes-RencontreSP_271115.pdf
- <http://bit.ly/2sGimwx>

- formation sur le thème « Entreprises et biodiversité » de décembre 2016
► <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/formation-sur-le-theme-entreprises-et-biodiversite-de-decembre-2016>
► <http://bit.ly/2rmHq7T>

Documents en accès réservé PNR (Extranet) :

- <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/extranet/commission/biodiversite-et-economie>
- <http://bit.ly/2rCEvHe>



Parcs
naturels
régionaux
de France